

Résolution n° 22

MISSION DU COMITÉ : Résolutions

Objet : Création d'un programme de leadership exécutif de l'AIP

- 1 ATTENDU QUE l'AIP est un syndicat
- 2 dynamique
- 3 et en constante évolution; et
- 4 ATTENDU QUE ce syndicat souhaite s'assurer
- 5 que l'AIP
- 6 se trouve à l'avant-garde de ce monde en perpétuelle
- 7 mutation, marqué par
- 8 les défis auxquels sont confrontés le secteur des
- 9 interventions de première ligne et
- 10 les métiers syndiqués; et
- 11 ATTENDU QUE nos réussites en tant que
- 12 syndicat reposent sur
- 13 le même modèle que celui qui caractérise nos
- 14 réussites dans notre
- 15 secteur des interventions de première ligne; et
- 16 ATTENDU QUE le leadership prend racine dans
- 17 le talent brut et que la relève a toujours été et reste
- 18 indispensable dans
- 19 les modèles économiques d'hier et d'aujourd'hui; et
- 20 ATTENDU QUE confier le leadership syndical au
- 21 hasard
- 22 constitue un mauvais modèle de gestion à tous les
- 23 niveaux de ce
- 24 syndicat; et
- 25 ATTENDU QUE le Conseil exécutif de l'AIP a

17 déjà testé un programme intitulé *Top*
18 *Gun*, dans le cadre duquel seize membres, à raison
d'un représentant par district de l'AIP,
19 se sont réunis pendant une semaine, pour participer
20 à un module d'apprentissage pratique sur le campus,
animé par un corps enseignant
21 de renommée mondiale; et
22 ATTENDU QUE les dirigeants de l'AIP, à tous
les niveaux,
23 souhaitent mettre en place un programme de
leadership exécutif
24 depuis plusieurs années; par conséquent
25 IL EST RÉSOLU que les délégués réunis lors du
58^e
26 Congrès bisannuel de l'AIP, autorise par résolution
27 l'élaboration et la mise en œuvre
28 d'un programme de leadership exécutif; en outre
29 IL EST DE PLUS RÉSOLU que ce programme
de leadership, qui sera
30 élaboré par le personnel de l'AIP et approuvé par le
31 le Conseil exécutif formera des dirigeants de sections
locales qui
32 bénéficieront d'une formation au leadership qui
améliorera
33 leurs interventions sur les lieux d'incendie, au sein de
leur section locale
34 affiliées et dans leurs communautés; en outre
35 IL EST DE PLUS RÉSOLU que l'objectif de ce
programme soit de
36 former un dirigeant syndical polyvalent qui sera prêt
à

- 37 prendre les rênes et à répondre à l'appel de ce
syndicat;
38 en outre,
39 IL EST DE PLUS RÉSOLU que chaque classe
compte 16
40 étudiants, à raison d'un par district de l'AIP;
41 en outre
42 IL EST DE PLUS RÉSOLU que ce programme
débuté au cours de l'exercice
43 2027; en outre
44 IL EST DE PLUS RÉSOLU que la capitation de
l'AIP soit
45 augmentée de quatre cents (0,04 \$) afin de financer
ce programme.

Soumis par : le Conseil exécutif de l'AIP

Estimation des coûts : **4 cents (0,04 \$)**

Désignation annuelle ou perpétuelle : **Perpétuelle**

RECOMMANDATION DU COMITÉ : Adopter

ACTION DU CONGRÈS :